LA CHARGEE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation :

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale :

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n° CSS6 de l'Inserm dans sa séance du 28 au 31 mai 2018 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 25 au 29 juin 2018 ;

Décident :

Article 1: Il est créé, pour une durée de 5 ans, une Equipe de Recherche Labellisée intitulée : En quête de démocratie.

Article 2 : Cette Unité est référencée Inserm U 1276.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

EHESS
54 boulevard Raspail
Centre d'étude des mouvements sociaux
75006 PARIS

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm de Paris 06.

Article 5 : Madame Janine BARBOT est nommée Directrice de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2019.

LA CHARGEE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE

MEDICALE